# L'adoration du Prophète (psl)

Notre bien aimé prophète Mohammad *(paix et salut sur lui)* nous a été envoyé afin de nous enseigner les conduites à suivre pour parvenir au but pour lequel nous avons été créés : adorer Allah. « *Ô Prophète ! Nous t'avons envoyé [pour être] témoin, annonciateur, avertisseur. Appelant (les gens) à Allah, par Sa permission; et comme une lampe éclairante » [33;45-46]*.

Son adoration était la plus parfaite, il vouait tous ses actes à son Créateur, cherchant Sa satisfaction. Les bien de ce bas monde ne le préoccupaient pas, il recherchait dans toute chose la miséricorde et la bénédiction de son Seigneur, ne craignant ni pauvreté, ni manque. Car certes la valeur de l'individu auprès d'Allah ne réside pas dans l'importance de ses biens matériels mais dans la qualité de son adoration : « *Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux » [49;13]*.

Mou'adh ibn Jabal qu'Allah soit satisfait de lui nous dit : « J'étais en compagnie du Prophète *(paix et salut sur lui)* en croupe sur un âne lorsqu'il me dit : « *Ô Mou'adh connais-tu le droit d'Allah sur Ses serviteurs et le droit des serviteurs sur Allah ? – je répondis alors : Allah et son Messager sont plus savants ! – il reprit donc : le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils L'adorent seul sans rien Lui associer et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie point quiconque L'aura adoré sans rien lui associer… ».* Ainsi, il est du devoir de chacun de soigner son adoration qu'il s'agisse des actes apparents et surtout de ce que renferme le cœur afin que les droits de son Seigneur ne soient pas bafoués. Bien que son Seigneur lui avait pardonné les péchés présents et futurs, le Messager *(paix et salut sur lui)* ne négligeait aucun acte, il était le plus dévoué dans l'adoration qu'il s'agisse des actes obligatoires ou surérogatoires et cela en reconnaissance au Tout Puissant.

Parmi ses pratiques, les prières de nuit, qui font partie des actes d'adoration les plus nobles du serviteur dans la mesure où il interrompt son sommeil pour se présenter devant son Seigneur. Et le Prophète *(paix et salut sur lui)* y était assidu. Il dormait habituellement la première moitié de la nuit, ne tardant pas après la prière de *icha.* Puis en priait les deux sixièmes suivant et se reposait lors du dernier sixième pour se préparer à la prière de *sobh.* D'après Aïcha « *le Prophète (paix et salut sur lui) s'il ne priait pas au cours de la nuit, étant empêché en cela par le sommeil, priait alors le jour un total de douze inclinaisons ».*